

AR PREFECTURE

006-210600110-20181218-01-DE
Reçu le 21/12/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 18 DECEMBRE 2018
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN

PROCURATIONS : Mme Aimée GARZIGLIA à Mme Françoise SANCHINI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, M. Jean-Elie PUCCI à M. A. RIOLI, Mme Sophie REID à Monsieur le Maire, M. Stefan VOISIN à Mme Christiane VALLON, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI,

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 11 décembre 2018



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2018 – 58 : Il a été décidé la passation et la signature d'un contrat d'engagement à durée déterminée d'artiste musicien pour une représentation musicale donnée le vendredi 30 novembre 2018 à 20h30 au Casino de Beaulieu-sur-Mer, avec les personnes suivantes :

- Mme Emmanuelle JASPART, demeurant 101 avenue des Hespérides à Nice (06300), pianiste,
- M. Olivier CHARLIER, demeurant 6 place Jacques Froment à Paris (75018), violoniste.

Mme Emmanuelle JASPART percevra pour sa prestation une rémunération d'un montant de 800,00 € nets et il sera versé au Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) la somme de 686,76 € nets. M. Olivier CHARLIER percevra pour sa prestation une rémunération d'un montant de 1.000,00 € nets et il sera versé au Guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) la somme de 843,48 € nets.

2018 – 59 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société DELICE SHOW, ayant son siège social au 16, avenue Jean Moulin à DRAP (06340), d'un contrat portant sur l'organisation d'un gala de patinage artistique qui se déroulera le 29 décembre 2018. Le coût forfaitaire des prestations est de 3800 € H.T.

2018 – 60 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société TRAFIPARC, ayant son siège social au 1, avenue des Castelans à MONACO (98014), d'un contrat portant sur la maintenance préventive et curative de la barrière automatique donnant accès au parking annexe situé à proximité de l'Hôtel de Ville. La durée du contrat est de trois ans. Le montant forfaitaire annuel des prestations est de 1000 € H.T (mille euros).

2018 – 61 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association REV'ALIZES, sise 73, rue de Turenne à Lille (59000), d'une convention portant sur l'hébergement, la restauration, le forfait de ski, la location de matériel de ski, les cours de ski, lors du séjour qui se déroulera du 17 au 23 février 2019, au domaine de Mondolé Ski (Italie) en présence de 24 jeunes et 3 accompagnateurs du l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement). Le coût financier du séjour est de 490 € par participant, soit pour 27 participants un montant total de 13.230 €.

2018 – 62 : Il a été décidé la passation et la signature avec la SARL ARCHITECTES ASSOCIES, sise 18, avenue Honoré Sauvan à Saint-Jean-Cap-Ferrat (06230) - SIRET n° 39168709200026, d'un contrat de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du snack dénommé « Le Petit Chose » situé avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire des honoraires est de 24.000 € H.T, soit 28.800 € TTC.

AR PREFECTURE

006-210600110-20181218-01-DE
Reçu le 21/12/2018



2018 – 63 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société EDENRED France SAS, dont le siège social se situe au 166/180 Boulevard Gabriel Péri à Malakoff (92240), d'un accord cadre avec émission de bons de commande portant sur l'émission, la livraison et la gestion de titres-restaurant destinés aux agents de la ville de Beaulieu-sur-Mer et du Centre communal d'Action sociale de Beaulieu-sur-Mer. La durée de l'accord-cadre est de quatre ans.

2018 – 64 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association CARTOON'SHOW, sise Clos de Ségara – Chemin du Mas Vert à Uzes (30700), d'un contrat de vente portant sur un spectacle de rues qui aura lieu le 05 décembre 2018 lors de la soirée d'illumination des rues pour les fêtes de Noël. Le montant forfaitaire des prestations est de 1850 € TTC.

2018 – 65 : Il a été décidé la passation et la signature d'un avenant n° 02 au bail du 25 mars 2013 avec l'Etat (Gendarmerie Nationale) portant sur la révision du loyer annuel à l'expiration de la seconde période triennale. Le montant du loyer annuel est porté à 20.799,71 € à compter du 1er décembre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

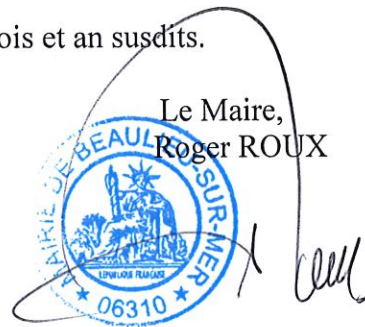
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR PREFECTURE

006-210600110-20181218-01-DE
Reçu le 21/12/2018

